

Association Syndicale Autorisée (ASA) du Canal de Gap
2, avenue Lesdiguières – 05000 Gap

Paris, le 8 avril 2025

Objet : Avis des garants CNDP sur le dossier des enseignements du maître d'ouvrage en réponse au bilan de la concertation préalable sur le projet de réserve de substitution du Châtelar (05)

Monsieur le Président,

C'est avec grand intérêt que nous avons pris connaissance des enseignements que vous tirez de la concertation préalable sur le projet de réserve de substitution du Châtelar, des réponses de l'ASA du Canal de Gap aux questions et recommandations des garants, et des engagements que vous prenez pour faire suite à cette concertation préalable. Notre avis sera rendu public sur le site de la CNDP et porte un regard sous l'angle de la complétude de vos réponses et de leur qualité argumentative, au regard des attentes du public et de nos recommandations, telles qu'exprimées dans notre bilan. Il ne porte pas sur vos choix des suites à donner au projet, les garant-es de la CNDP n'ayant pas vocation à se prononcer sur le fond des projets.

Dans ce cadre, il ressort que vos engagements répondent de manière appropriée à nos recommandations formulées sur la base des préoccupations et besoins exprimés par le public.

Nous avons pris acte que, conformément à nos recommandations, vous avez initié un dispositif de dialogue continu avec les le grand public et demandé à la CNDP de nommer un garant de cette concertation continue. Dans ce cadre, une réunion publique de restitution de la concertation préalable et des enseignements qu'en tire l'ASA est fixée au 17 avril 2025 à La Roche-des-Arnauds, et un comité de pilotage ouvert au public permettra le 22 avril de faire le point sur l'avancement de la démarche « Éviter, Réduire, Compenser » sur le site d'implantation de la réserve du Châtelar, ainsi que sur les autres études entreprises en vue de l'enquête d'utilité publique.

Le garant de la concertation continue nommé par la CNDP le 5 mars 2025, prend par ailleurs contact avec les services de l'État pour voir comment ils comptent mettre en œuvre la recommandation du bilan des garants les concernant, à savoir la mise en place sous leur égide d'une concertation avec tous les acteurs de la gestion de l'eau – Commission locale de l'eau du Drac amont (CLEDA), monde agricole, ville de Gap, ASA – sur la répartition équitable des efforts nécessaires pour atteindre le débit d'équilibre biologique du Drac amont.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sincères salutations.



Jacques Finetti
Garant de concertation



Jean-Michel Fourniau
Garant de concertation

Copie à :

Marc Papinutti, président de la CNDP